

Parcours « coiffure pour l'avenir », une expérimentation partenariale en milieu pénitentiaire réussie pour l'Opco des Entreprises de proximité en Ile-de-France

L'Opco des Entreprises de Proximité s'engage pour la formation des femmes en milieu pénitentiaire. Le 24 janvier s'est tenue la clôture de la 1^{ère} session de la formation « Coiffure pour l'Avenir » à la Maison d'Arrêt des Femmes de Fleury-Mérogis.

Le projet expérimental « Coiffure pour l'avenir », porté par la Commission Paritaire Régionale de l'Opco des Entreprises de Proximité en Ile-de-France, s'inscrit dans le cadre des projets emploi et formation, impulsés sur le plan territorial, afin d'accompagner des demandeurs d'emploi vers les métiers en tension des branches professionnelles relevant du champ de compétences de l'Opco EP.

L'Opco EP, désigné comme acteur et financeur de l'expérimentation de l'apprentissage en milieu pénitentiaire depuis le 1^{er} janvier 2020 et opérateur de compétences de la branche de la coiffure a ainsi souhaité contribuer à ce projet porté par la Maison d'Arrêt des Femmes de Fleury-Mérogis, animé par le GRETA de l'Essonne et Synergie Family et soutenu de manière dérogatoire par la Région Ile-de-France sur le volet indemnisation des bénéficiaires.

La formation professionnelle est un levier indispensable pour préparer la réinsertion des personnes détenues. Innovant et expérimental, ce projet vise à :

- Répondre aux souhaits d'orientation, de réinsertion professionnelle des bénéficiaires,
- Améliorer l'accès des publics en détention à la formation professionnelle et à l'emploi,
- Promouvoir les métiers de la coiffure et attirer un nouveau public vers un secteur qui recrute et en pénurie de candidats,
- Proposer un accompagnement à la construction du projet d'orientation et de réinsertion professionnelle pour préparation à la sortie,
- Permettre d'acquérir les compétences et savoir-être nécessaires à une entrée réussie en alternance pour celles qui poursuivraient leur formation.

Lors de cette expérimentation, 8 stagiaires ont pu se former pendant 4 mois aux métiers de la coiffure. Ce mardi 24 janvier, elles ont reçu leurs attestations de formation à l'occasion d'un événement organisé à la Maison d'Arrêt, lors duquel elles ont pu démontrer les résultats de leur apprentissage en présentant des coiffures réalisées sur des détenues volontaires, sous les applaudissements de la nouvelle promotion en cours.

Maintenue en 2023, cette expérimentation permettra à la Maison d'Arrêt des Femmes de Fleury-Mérogis d'élargir son offre de formation aux métiers de la coiffure et de redynamiser son salon de coiffure intégré et accroître le recours à ses services.

Ce projet s'intègre pleinement dans le Plan d'Action Régional annuel de l'Opco EP en Ile-de-France, qui définit les axes et projets pour l'année au niveau des territoires, avec ses différents partenaires. Au croisement des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration, des besoins des branches professionnelles représentées et des

problématiques territoriales identifiées, ce PAR 2023 est également l'occasion de développer des partenariats et d'impulser des expérimentations et innovations et tels que ce projet « Coiffure pour l'avenir », parfaite illustration de l'action territoriale de l'Opco EP en Ile-de-France.

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

opcoep.fr

Directeur général : Arnaud Muret

Contact presse Opco EP :

Erika Etienne-Marczewski - Direction Communication et Marketing Opérationnel
06 03 84 84 65 - erika.etienne@opcoep.fr

Contact presse Agence Diffusis :

Frédéric Vincent- 06 29 27 69 48 - frederic@diffusis.com